



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E181870 VALABLE JUSQU'AU 21/01/2021



ÉDITÉ LE 03/02/2020

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/12/2016

Forme juridique : SARLU

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siren : 824 820 310 00012

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux : 143913984

Assurance Responsabilité Civile : 143913984

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2019

Raison sociale : RENOVATION CONSTRUCTION TRINABAT

2 RUE DU CARREAU DE LA FOSSE 12
BATIMENT D
62220 CARVIN

Téléphone : 03 21 18 14 68

Fax :

Portable : 06 82 83 10 33

Responsabilité légale :

VULLO MICHEL GÉRANT / VULLO MICHEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : renovation-construction-trinaba@orange.fr

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 513 117

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	6	22/01/2020
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT
Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°3329-20200122-181870

COMMISSION D'EXAMEN
DU 22/01/2020

NOTIFICATION
DU 24/01/2020

RENOVATION CONSTRUCTION TRINABAT
2 RUE DU CARREAU DE LA FOSSE 12
BATIMENT D
62220 CARVIN

SIRET : 824 820 310 00012

DECISION	QUALIFICATION
ATTRIBUTION 7122	Isolation thermique par l'intérieur Attribution de la Mention RGE Attribution des domaines 7,8

VALIDITE
21/01/2024

Domaines :

- 7 : Isolation du toit
- 8 : Isolation des murs et planchers bas

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission **attribue** la qualification citée ci-dessus à titre quadriennal.

La Commission **attribue** la mention Reconnu Garant de l'Environnement, et rappelle à l'entreprise qu'elle devra :

- se soumettre à un contrôle de réalisation dans les 24 premiers mois qui suivent l'attribution de la mention,
- justifier au minimum de deux chantiers concourant à l'amélioration énergétique en précisant pour chacun les caractéristiques techniques des matériaux, composants et équipements installés.

Les domaines de travaux RGE pouvant couvrir plusieurs types de travaux, la commission attire l'attention du responsable de la société sur l'obligation d'être assuré pour tous les travaux réalisés par l'entreprise.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur www.qualibat.com.

Le Président de la Commission d'Examen, Ludovic BILLIET

Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission. Vous trouverez le Règlement Général de Qualibat sur www.qualibat.com